

# Arrêté sécheresse entrant en application sur la Haute-Garonne



Vous trouverez, ci-joint, l'arrêté préfectoral portant mesures de gestion et de restriction des usages de l'eau dans le département de la Haute-Garonne

entrant **en application depuis le samedi 27 juin 2026 (8h00)**.

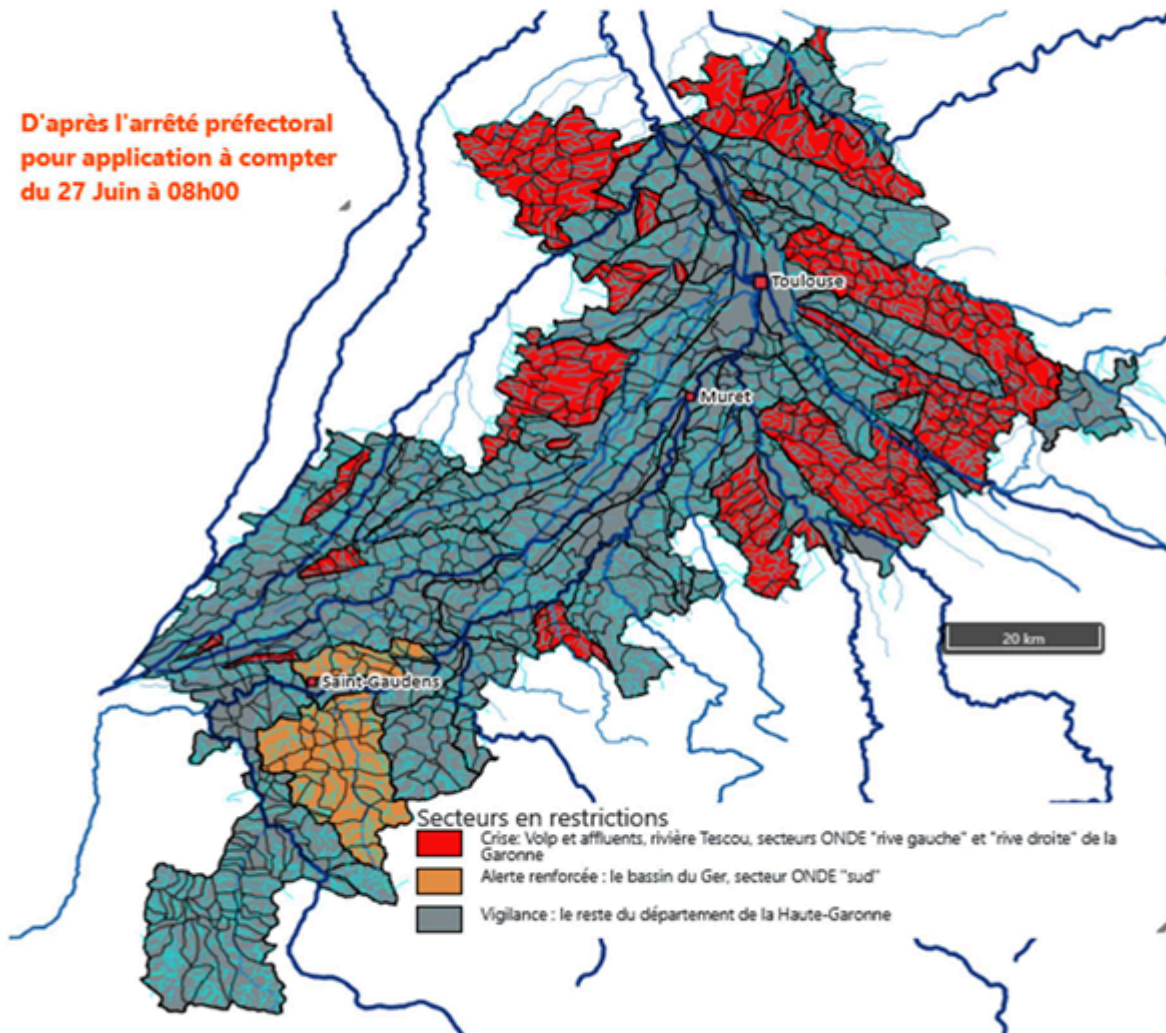
- Pour les usages de l'eau provenant des prélèvements en cours d'eau et nappes d'accompagnement :
- **Crise : le Volp, le Tescou et les secteurs ONDE : rive droite ; et : rive gauche ; de la Garonne ;**
- **Alerte renforcée : le Ger et le secteur ONDE sud ;**
- **Vigilance (avec restrictions) : les autres cours d'eau du département.**
- Pour les usages provenant du réseau public d'eau potable : l'ensemble du département est placé en situation de vigilance.

Les secteurs concernés (ainsi que des explications concernant les restrictions) sont visibles sur le site de la DDT 31 : <https://atlasddt31.fr/etiages> .

Arrêté

## Les mesures de gestion et de restriction de prélèvements d'eau dans le département de la Haute-Garonne pour les prélèvements directs en cours d'eau et nappes d'accompagnement

**D'après l'arrêté préfectoral pour application à compter du 27 Juin à 08h00**



### Quels cours d'eau sont impactés par les restrictions ?

- Les prélèvements dans les cours d'eau des zones indiquées en restrictions sur la carte
- Les prélèvements souterrains situés à une distance inférieure à 100 m de ces cours d'eau